



## Validation rétroactive de la charge professionnelle 2016

Pour donner suite à l'[infolettre 255](#) du 22 novembre 2017, la Régie vous informe que les travaux de validation rétroactive de la charge professionnelle des médecins spécialistes en anatomo-pathologie pour l'année civile 2016 sont maintenant terminés.

La Régie versera d'abord les montants forfaitaires additionnels aux médecins dont la charge professionnelle accomplie est supérieure à la charge anticipée pour laquelle ils ont été rémunérés. Par la suite, la récupération des honoraires sera effectuée pour les médecins dont la charge accomplie est inférieure à celle anticipée.

Aucun remboursement ni récupération n'est effectué par la Régie lorsque la variation entre la charge accomplie et celle anticipée est de moins de 5 %, comme spécifié au paragraphe 4.2 de l'*Addendum 2*. Dans tous les cas, les médecins seront avisés par lettre.

Tous les montants qui seront versés ou récupérés ont été validés par les parties négociantes. La Régie vous invite à communiquer avec votre fédération pour toute question relative à votre dossier.

Les versements et les récupérations paraîtront à l'état de compte du 5 octobre 2018.

### Rappel

Il est important de bien suivre l'évolution de votre pratique en consultant l'état de situation qui vous est acheminé aux deux semaines afin d'éviter les écarts significatifs entre votre charge professionnelle accomplie et votre charge anticipée.

c. c. Agences commerciales de facturation  
Développeurs de logiciels – Médecine

#### Courriel, site Web et fils RSS

[services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 643-8210  
Montréal 514 873-3480  
Ailleurs 1 800 463-4776

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30  
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)